

Associations signataires : Association pour la Défense, la Recherche et les Etudes Marines de la Côte Aquitaine (ADREMCA), Association des propriétaires de Biscarrosse Plage et Lac, Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret, Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), AVECICM-Environnement Val de Leyre, Bassin d'Arcachon Ecologie, Bisca Surf Club, Collectif aquitain contre les rejets en Mer (regroupant 26 associations), Comité de Vigilance de Biscarrosse (regroupant 7 associations), Ecologie Val de Leyre (EVE), Scaph Pro, SEPANSO Gironde, Vigidécharges Audenge-Marcheprime, Vive la Forêt

Adresse de réponse : Collectif aquitain contre les rejets en Mer
4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON

Monsieur le Préfet de Gironde

Le 11 août 2008

Objet : Périmètre de Natura 2000 Mer sur le Bassin d'Arcachon et ses rives

Monsieur le Préfet,

Le 27 juin, nous vous écrivions pour exprimer notre soutien à la désignation des sites Natura 2000 FR 7200679 *Bassin d'Arcachon et Cap Ferret*, au titre de la Directive Habitats, et FR 7212018 *Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin* pour la Directive Oiseaux.

Dans le prolongement des travaux pour la protection de la Baie, actuellement menés sous l'égide de l'Etat, Natura 2000 permet d'orienter enfin les initiatives vers la sauvegarde et l'urgente restauration des biotopes marins et rivulaires du Bassin d'Arcachon.

En réponse à la proposition des sites, les diverses collectivités locales ont exigé, et obtenu en juillet 2008, que La Salie, à l'entrée de la Baie, soit exclue du périmètre Natura 2000.

Ainsi, le wharf de La Salie, exutoire des effluents urbains et industriels du pourtour du Bassin, a également été extrait des sites Natura 2000 ; un retrait dont les professionnels de la Mer et les associations questionnent la motivation.

Pour obtenir ce redécoupage, les collectivités ont audacieusement avancé qu'il n'y avait pas de biodiversité à l'entrée Sud de la Baie.

Ainsi, la Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a publié, en juin, une délibération avançant que « [vers le Sud, au-delà du Banc d'Arguin] la rigueur des tempêtes sur les côtes océanes est bien connue ; il n'existe dans cette zone ni site de reproduction et de développement, ni source de nourriture en l'absence d'herbiers de zoostères (*sic*) et de moulières, en considération des mouvements importants hydrodynamiques et sédimentaires. »

Ces assertions sont aussi surprenantes qu'erronées.

On ne peut que s'interroger sur le fondement scientifique sur lequel s'appuieraient les collectivités pour amputer le périmètre élaboré par le Muséum National d'Histoire Naturelle, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, et étayé par une large bibliographie scientifique.

Au Sud de la ligne d'Arguin, les dunes basses incluent d'importantes zones de nidification pour l'avifaune. La Salie recèle ainsi de nombreux nids, de limicoles en particulier.

Les plages de l'entrée de la Baie, leurs mollusques -Lavagnons, Couteaux, Coques, Vernis, leur laisse de mer, constituent d'indispensables espaces de gagnage et de vie pour ces oiseaux nicheurs.

Cette entrée de la Baie est aussi celle des grands chenaux et des passes : le réseau-clef nourrissant le Bassin ; des espaces essentiels de circulation pour toute la faune marine, dont le Grand Dauphin, cité parmi les espèces pré-inventoriées.

L'ichtyofaune y est très représentée: Griset, Daurade, Lançon, Eperlan, Sole, Turbot, Bar, Coustut, Maquereau, Sardine, Anguille, Orphie, Raies, Poulpe, Seiche, etc.

Il faut encore y ajouter bien d'autres espèces, dont la présence a été constatée régulièrement ou plus occasionnellement : Phoques, Orques, Requins, etc.

Le site et le chenal de La Salie sont d'ailleurs bien connus pour leur richesse halieutique, drainant nombre de pêcheurs à la ligne vers ces eaux poissonneuses -y compris sur l'ouvrage du wharf, en dépit de l'interdiction et de la pollution des eaux.

Le 24 juillet 2008, après un test biologique défavorable pour une cause indéterminée, la consommation des huîtres issues du Banc d'Arguin, les plus proches du wharf, à 4 km de celui-ci, était interdite.

Le 07 août, cette interdiction était étendue à tout le Bassin. Le 14 août, les huîtres du Bassin étaient commercialisées et consommées de nouveau, à l'exclusion de celles d'Arguin !

La modélisation 1997 de la dispersion des rejets du wharf de La Salie (voir pièce jointe) atteste que ces effluents atteignent Arguin et la Baie. Avec l'énorme accroissement de la population, cette dissémination polluante a peu de chances de régresser, malgré les nouvelles stations d'épurations dont nos associations dénoncent, d'ailleurs, le sous-dimensionnement pour la période estivale.

Le 08 et le 12 août, des manifestations initiées par la profession ostréicole ont rassemblé au wharf de La Salie les ostréiculteurs et les représentants d'associations de protection de l'Environnement, inquiets du retrait de l'exutoire des sites Natura 2000.

Le Bassin d'Arcachon connaît aujourd'hui un affaiblissement général, des mortalités d'huîtres inexplicables, une régression des herbiers et un appauvrissement faunique qui ne peuvent pas être sans lien avec les pollutions, dont certaines ont été étudiées par les scientifiques d'IFREMER et de Bordeaux I. ¹

Pour protéger et restaurer les habitats du Bassin d'Arcachon, l'intégralité des écosystèmes et des communautés benthiques doit être prise en considération.

Le périmètre Natura 2000 doit ainsi permettre d'examiner tout ce qui fonde, développe et influence la vie naturelle du site.

Il doit donc très logiquement intégrer aussi bien l'estran, les zones humides riveraines que l'entrée du Bassin.

Exclure La Salie, c'est nier la connexion entre le Bassin et l'Océan qui l'alimente; c'est négliger les conséquences des effluents urbains et industriels du wharf ; c'est contrevenir à la protection optimale de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin ; c'est fragiliser l'ostréiculture.

Nous demandons donc le maintien de La Salie dans les périmètres Natura 2000.

De nouveau, nous rappelons que nous souhaitons, en tant qu'associations de protection de la Nature et de l'Environnement, ainsi que par l'intermédiaire des Collectifs et Coordinations qui nous rassemblent, participer à l'élaboration du Document d'Objectifs.

Espérant que ce courrier aura retenu toute votre attention, nous vous prions,
Monsieur le Préfet, de croire en l'expression de notre très haute considération.

Pour la Coordination du Collectif Aquitain contre les rejets en Mer,
Françoise Branger

Pièce jointe : Carte extraite de « *Modélisation de la dispersion des effluents rejetés au wharf de La Salie* »

¹ - Etat de la contamination du Bassin d'Arcachon par les insecticides et les herbicides sur la période 2005-2006. mars 2007

- Impact potentiel des activités nautiques sur la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon, janvier 2008